

ANNONCE PROVISOIRE
DE RÉGATE

Segunda edición
GALICIA TO AZORES
Baióna
There and Back
ANGRA
ATLANTIC RACE
- 30 de JUNIO de 2019 -

Organizan
MONTE REAL CLUB DE YATES
ANGRA IATE CLUBE



ANNONCE PROVISOIRE DE RÉGATE

1. Organisation

L'organisation sera en charge du **Monte Real Club de Yates (Baiona – Galicia)** et l'**Angra late Clube (Angra do Heroísmo – Açores)** avec l'autorisation de la **Royale Fédération Espagnole de Voile** et la **Federação Portuguesa de Vela**.

2. Classes Participantes

En général, monocoques d'une **longueur minimum de 10 mètres et équipage complet**.

Les participants doivent remplir les conditions d'admissibilité de la World Sailing (WS).

3. Système de Mesure et de Compensation

Les bateaux seront classés en ORC.

4. Dates, Parcours et Temps limites

ÉTAPE 1: Baiona (Pontevedra, Espagne) - Angra do Heroísmo (Ilha Terceira-Açores, Portugal)

Distance approximée: 865 milles

- **Sortie 1^{ère} Étape: Baiona, le Dimanche 30 Juin 2019**

Départ depuis la Baie de Baiona où il y aura des amarrages gratuits au Monte Real Club de Yates depuis 7 jours avant la sortie des participants.

- **Arrivée 1^{re} Étape: Angra do Heroísmo**

Arrivée à la Marina d'Angra do Heroísmo où il y aura des amarrages gratuits pour les participants jusqu'à la sortie de la 2^{ème} Étape.

ÉTAPE 2: Angra do Heroísmo (Ilha Terceira-Açores, Portugal) – Baiona (Pontevedra, Espagne)



Distance approximée: 865 milles

- **Sortie 2^{ème} Étape: Angra do Heroísmo, le Jeudi 11 Juillet 2019**

Départ depuis la Baie d'Angra do Heroísmo.

- **Arrivée 2^{ème} Étape: Baiona**

Arrivée au Monte Real Club de Yates (Baie de Baiona). Les bateaux peuvent rester à la Marina du Club jusqu'à Vendredi 26 Juillet sans coûts supplémentaires, cinq jours après la remise de trophées laquelle aura lieu Dimanche 21 Juillet.

TEMPS LIMITE POUR CHAQUE ÉTAPE

Le temps limite établis pour effectuer chaque étape sera de 9 jours et 8 heures (224 heures).

5. Règles

La Régate Baiona Angra – Atlantic Race sera régie par:

- La Règlementation des régates à voile du World Sailing (WS) 2017 – 2020
- La Règlementation de mesure ORC en vigueur
- La Règlementation international pour prévenir les abordages en mer
- La Règlementation que chaque pays exige pour cette zone de navigation
- La Règlementation de sécurité de la World Sailing (Règlement Spéciaux - Catégorie 2 Réduite)
- Royal Décret Espagnol 62/2008 de 25 Janvier 2008
- L'Annonce de Régate et les Instructions de Régate au moment où ils seront publiés

Il sera obligatoire, selon les indications de la WS (Règle 6.01) avoir des certificats de formation en sécurité WS des membres de l'équipage.

6. Publicité

6.1 Les participantes de la régates pourront porter de la publicité selon les indications de la WS (Règle 20).

6.2 En ce qui concerne la Règlementation 20.3. d (i) sur le *Reglamento de Regatas a Vela* (RRV), il pourra être requis aux participants de montrer un autocollant, avec le logo d'identification de l'organisation, dans le 20% de la partie avant de la coque, sur chaque côté



du bateau, ainsi que sur la livarde et des drapeaux sur les pataras du bateau, qui seront fournis par l'organisation.

7. Inscriptions

La période d'inscriptions sera ouverte jusqu'à le 31 Mai 2019 (un mois avant le départ). Le nombre maximum de bateaux admis sera de 20.

Les frais d'inscription qui comprennent un système de localisation des bateaux et un téléphone satellite avec des appels téléphoniques (nombre limité) sont les suivants:

Croisières avec équipage

- Une étape: 800 €
- Deux étapes: 1.200 €

Au cas où un bateau sera doté de téléphone satellite (INMARSAT ou IRIDIUM), le coût d'inscription aura une réduction de 175€ (Montant fixe, indépendamment du nombre d'étapes). Les inscriptions effectuées et payées jusqu'à le 28 Février 2019 (inclus) auront une réduction de 25%.

Monte Real Club de Yates

Recinto del Parador s/n

36300 Baiona

Tel. + 34 986 385 000

secretaria@mrcyb.com

Le paiement des droits d'inscription ou la caution seront effectués en liquide ou virement bancaire au nom du Monte Real Club de Yates sur le compte:

2080-0559-23-3040003658

SWIFT: CAGLEMXXX IBAN: ES92

DOCUMENTS À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION:

- a) Assurance valide en responsabilité civile en vigueur avec une couverture d'un montant minimal de 601.012,00€, et en incluant dommages aux tiers et accidents aux membres de l'équipage
- b) En cas d'affichage de publicité, il sera requis une autorisation de l'Autorité nationale compétente
- c) Liste des membres de l'équipage avec numéro de Passeport/Carte d'identité et numéro de téléphone de contact sur terre et en mer et le numéro du premier et seconde responsable à bord



- d) Certificat de révision du radeau de sauvetage
- e) Numéro de téléphone emmenant à bord
- f) Certificat de conformité de la balise radio
- g) Copie du certificat de navigabilité
- h) Déclaration responsable signé par le patron du bateau sur la conformité du bateau et les membres de l'équipage avec la Règlementation en vigueur
- i) Copie du certificat de Mesure ORC (International ou Club).
- j) Certificats de réalisation du course de survie en mer de l'équipage, selon les indications WS

NOMBRE DE PARTICIPANTS POUR LA RÉALISATION DE LA RÉGATE:

Afin de pouvoir réaliser la régata, il sera requis que, le 9 Mai 2019, un nombre minimum de 15 participantes soient inscrits. Au cas où ces conditions ne seront pas remplis, l'Organisation aura le droit d'annuler l'évènement et par conséquent, les frais d'inscription seront remboursés aux participants inscrits jusqu'à ce moment-là.

8. Positionnement et Communication 24 heures

8.1 Pendant la réalisation de la régata, un système de positionnement de bateaux par satellite, fournis par l'Organisation, sera utilisé.

8.2 Ils seront utilisés des téléphones satellites dotés avec système IRIDUM e INMARSAT pour le système de communication.

9. Ponctuation

9.1 L'appendice A et le Système de ponctuation mineur décrit dans la règle A 4.1 du RRV seront appliqués. Il n'y aura pas des écartes (*descartes* [esp])

10. Classifications

10.1 Le système de compensation Ocean PCS sera appliqué en ORC.

11. Prix

La liste de prix de la régata sera affichée sur le Tableau Officiel (TOA) et dans le site web de la régata, avant le départ. Des prix seront distribués aux vainqueurs, au moins, comme indiqué ci-dessous :

- Vainqueur de chaque étape en temps réel
 - Prix de la meilleure traversée Baiona – Angra do Heroísmo
 - Prix de la meilleure traversée Angra do Heroísmo – Baiona
- Meilleurs classifiés de chaque étape en ORC équipage



- Vainqueurs de la classification générale en chaque classe Baiona – Angra Atlantic Race

12. Inventaire de Voiles, Inspections et Mesure

- 12.1 Le nombre de voiles permis à bord sera le même indiqué sur le certificat de mesure
- 12.2 Les contrôles de sécurité seront réalisés avant le départ de chaque étape. La révision des éléments décrits dans l'annexe et qui pourront être indépendants et pas excluant de la législation pour les bateaux et pour l'équipage pour cette type de navigation, sera réalisé
- 12.3 Les bateaux participants seront à disposition de l'organisation, au minimum 48 heures avant chaque départ respectif, pour l'inspection de sécurité
- 12.4 Les moteurs pourront être scellés
- 12.5 Également, il se pourra faire, en tout moment pendant la régates, des révisions et des preuves de mesure des bateaux participants

13. Responsabilité

Tous les concurrents à la Régate Baiona – Angra Atlantic Race, participent entièrement à leurs propres responsabilité et risques. L'organisation ou quelque autre autorité impliqué dans l'organisation n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommages, de blessure ou de nuisances, survenus aux personnes ou aux biens, à la fois sur terre ou et en mer, dans le cadre de la régates.

Il faut souligner une règle fondamentale (Règle 4) à propos de DÉCISION DE PARTICIPER, où dans la partie 1 il est établi :

« C'est de l'exclusive responsabilité d'un bateau la décision de participer à une épreuve ou de poursuivre ou non la régates »

14. Actes

- **Accueil préalable des participants** au Monte Real Club de Yates de Baiona, vendredi 28 Juin 2019
- **Réception aux participants** à Angra do Heroísmo le 7 Juillet 2019
- **Dîner de départ et remise de trophées de la première étape** le 10 Juillet à Angra do Heroísmo.
- **Réception et remise final des trophées** au Monte Real Club de Yates (Baiona) le Dimanche 21 Juillet 2019.

15. Disposition transitoire

Le présent Annonce de Régates pourra être modifié avec l'autorisation de la Real Federación Española de Vela (RFEV).